



CIAS PAYS TARUSATE

Délibérations du Conseil d'Administration du 24 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre juin à dix-huit heures trente, le Conseil d'Administration du CIAS PAYS TARUSATE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du conseil - 1er étage, sous la présidence de Patricia LOUBERE, Vice-Présidente.

Date de la convocation : mercredi 19 juin 2024

Présents :

Jean Didier BATBY, Patricia LOUBERE, Armandine BEAUGIER, Muriel BERGES, Jean René HAUQUIN, Evelyne COURROS, Sabine DEHEZ, Danièle DINCLAUX, Sylvie DUFAU, Véronique TOUYA, Cécile GARRIDO, Colette LAPEYRE, Geneviève MALET, Marie-Hélène PALLARES, Patrick POSTIS, Michèle PROSPER, Nicolas SAUGNAC

Absents :

Laurent CIVEL, Thierry BIBES, DOMINIQUE DUBARRY, Sylvie DUBOURG-DAUGREILH, Jean-Marc HAUQUIN, Jacques LARRIEU, Bernard POCH, Annick SOUBIROU

Pouvoirs :

Christian BENESSE a donné pouvoir à Sabine DEHEZ, Sandrine BLAISUS a donné pouvoir à Danièle DINCLAUX, Marcel BOUTET a donné pouvoir à Sylvie DUFAU, Jean-Marie DOUTHE a donné pouvoir à Marie-Hélène PALLARES, Jacques DURAND a donné pouvoir à Armandine BEAUGIER, Laurent NOLIBOIS a donné pouvoir à Nicolas SAUGNAC, Jean-Pierre POUSSARD a donné pouvoir à Geneviève MALET, Jean-Marie SAUBANERE a donné pouvoir à Muriel BERGES

Nombre de membres afférents	33
Nombre de membres en exercice	33
Présents	17
Pouvoirs	8
Votants	25

N° 20240624-002

**CIAS - INVESTISSEMENTS DANS LE CADRE DE LA MISE EN OEUVRE DU DUERP :
SOLLICITATION DE FINANCEMENTS POUR L'AMÉNAGEMENT ERGONOMIQUE DES
POSTES ADMINISTRATIFS**

Madame la Vice-Présidente expose,

Le Centre de gestion de la fonction publique territoriale des Landes souhaite mettre en place un outil d'aide financière piloté par le service Prévention pour les collectivités ayant des projets en faveur de la sécurité, de la santé, de la qualité de vie et du confort au travail des agents.

Elle ajoute que les agents travaillant en station assise au moins 4 heures par jour sont sujets à des troubles musculo-squelettiques, de la fatigue visuelle, des maux de tête, et des troubles vasculaires. Il paraît donc indispensable de les doter en équipement ergonomique

Le coût de cet investissement serait de 4 899.53€ TTC.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est ainsi envisagé :

Financier	Taux	Montant
CDG40 – fonds prévention	80%	3 919.62€
Sous total subventions		3 919.62€

Envoyé en préfecture le 27/06/2024

Reçu en préfecture le 27/06/2024

Publié le 28/06/2024

ID : 040-264004292-20240624-240624H1697H1-DE



Autofinancement CIAS (fonds propres)		979.91€
TOTAL DES RECETTES		4 899.53€

L'opération serait ainsi financée à hauteur de 80% de son coût prévisionnel total.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, ADOPTE A L'UNANIMITE,

ARTICLE 1 :

L'approbation du projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération pour un mont de 4 899.53€ TTC

ARTICLE 2 :

La sollicitation des différents partenaires précités pour l'attribution des subventions.

ARTICLE 3 :

L'autorisation donnée pour entamer les démarches nécessaires à la réalisation de l'opération.

ARTICLE 4 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Pau, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ainsi que le cas échéant de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

ARTICLE 5 :

Monsieur le président est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote : Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Signé le **27 JUN 2024**

Patricia LOUBERE
La Vice Présidente du CIAS

CIAS
du Pays TARUSATE
Patricia LOUBERE

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication, son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.